

À L'ATTENTION DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Par la présente, je me permets d'encourager le Comité à recommander de nouveaux incitatifs pour les dons caritatifs tels que le crédit d'impôt allongé et la prolongation des exemptions pour les gains en capital sur les dons en biens immobiliers et en actions privées.

En fournissant de nouveaux incitatifs et de nouveaux mécanismes pour favoriser le don, le gouvernement favorisera une plus grande participation de la société civile et encouragera chaque citoyen à devenir philanthrope.

Les organismes caritatifs comme la Fondation David Suzuki contribuent à la vitalité des collectivités et du pays. Pour financer notre travail, nous dépendons entièrement de dons, la plupart versés par des particuliers. Nos programmes ont une influence positive sur l'environnement et la santé de l'ensemble de la population canadienne.

Nous trouvons inquiétant de constater la baisse du pourcentage des contribuables qui ont réclamé un reçu fiscal pour don au cours des dernières années. Cette tendance n'est pas seulement préoccupante d'un point de vue financier, car il existe un lien direct entre don et bénévolat. Les gens qui font des dons sont beaucoup plus susceptibles de donner aussi de leur temps à des causes qui leur tiennent à cœur.

Nous appuyons la proposition de Imagine Canada sur le crédit d'impôt allongé :

- L'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation démontre que la majorité des citoyens augmenteraient leurs dons s'ils bénéficiaient de crédits fiscaux plus généreux
- Un sondage Ipsos-Reid mené cet automne révèle que 82 pour cent des Canadiens interrogés appuient le concept du crédit d'impôt allongé et que plus de la moitié d'entre eux souhaite que le gouvernement intègre cette mesure dans le prochain budget au lieu d'attendre que se termine la période actuelle d'incertitude économique.
- Le bureau du directeur parlementaire du budget prévoit que, d'ici trois ans, le crédit d'impôt allongé pourrait générer jusqu'à 600 000 nouveaux donateurs et une augmentation du don moyen pouvant atteindre 26 pour cent.
- Le coût du crédit d'impôt allongé serait très raisonnable pour le gouvernement fédéral. Le bureau du directeur parlementaire du budget prévoit que le manque à gagner serait de l'ordre de 10 à 40 millions \$ au bout de trois ans.

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont incité les Canadiens plus nantis à faire d'importants dons d'actifs. Le crédit fiscal allongé viendrait s'ajouter à ces mesures destinées aux plus nantis en accordant un soulagement fiscal significatif aux familles qui ont des revenus plus limités, particulièrement aux jeunes familles et aux jeunes professionnels qui veulent s'engager davantage dans leur milieu au Canada ou à l'étranger. Le crédit fiscal allongé s'avère une mesure innovatrice, peu coûteuse et très efficace qui profitera aux citoyens et aux collectivités partout au Canada.

Nous croyons que ces nouveaux incitatifs contribueront à créer et à encourager une culture du don qui profitera à tous et à toutes et qui stimulera un secteur caritatif déjà très dynamique.

Merci de votre intérêt.

Meilleures salutations.

Peter Robinson
Directeur général